



Secteur 1 de A 68 à Verfeil

Introduction

Dans cette partie, nous présentons le contexte du territoire tel qu'il ressort des premières données collectées tant sur le terrain que par l'analyse de différentes sources documentaires.

Cette présentation du territoire est d'abord géographique. Pour plus de précision, l'itinéraire a été découpé en 5 secteurs. On entend par secteur l'intervalle entre deux zones qui pourraient accueillir un échangeur. Chaque secteur fait l'objet d'une présentation introductive avec ses différentes caractéristiques.

Pour le secteur 1, de l'A 68 à Verfeil, un seul fuseau, le fuseau 1P, permettant le doublement sur place de l'A 680, est proposé à la concertation : pour cette raison, l'analyse multicritères portant sur les sensibilités n'a pas été effectuée sur ce fuseau.

Les principaux enjeux et contraintes sont cependant recensés et synthétisés sur une carte qui permettra d'initier un échange entre les différents acteurs et habitants de ce secteur.

Des études détaillées permettront de spécifier les contraintes et enjeux pour la définition d'un tracé de référence ; plusieurs options de doublement sur place seront ainsi analysées dans la seconde phase d'études et de concertation : à gauche ou à droite de l'infrastructure actuelle.

La carte et l'analyse proposées pour le secteur 1 permettent de croiser des contraintes techniques liées au milieu physique et des données issues des documents d'urbanisme, mettant en exergue la présence actuelle ou future de zones d'habitations et de zones d'activités. Aucune donnée bibliographique (ZNIEFF, etc.) ne recense un enjeu particulier au niveau de la biodiversité : toutefois, il sera nécessaire de tenir compte du Girou, corridor écologique principal du secteur, dans la suite des études.

La concertation permettra d'enrichir ces informations par l'apport des élus et de la population des territoires concernés.

Chacun peut faire connaître ses propositions, avis ou remarques par les différents moyens de contacts mis à sa disposition : permanences mais aussi registres en mairies, e-mail ou simple courrier (coordonnées en fin de ce document).

Vos propositions permettront d'éclairer le choix du fuseau de 300 mètres de large où s'inscrira ultérieurement le tracé de l'autoroute.

Collectivités concernées

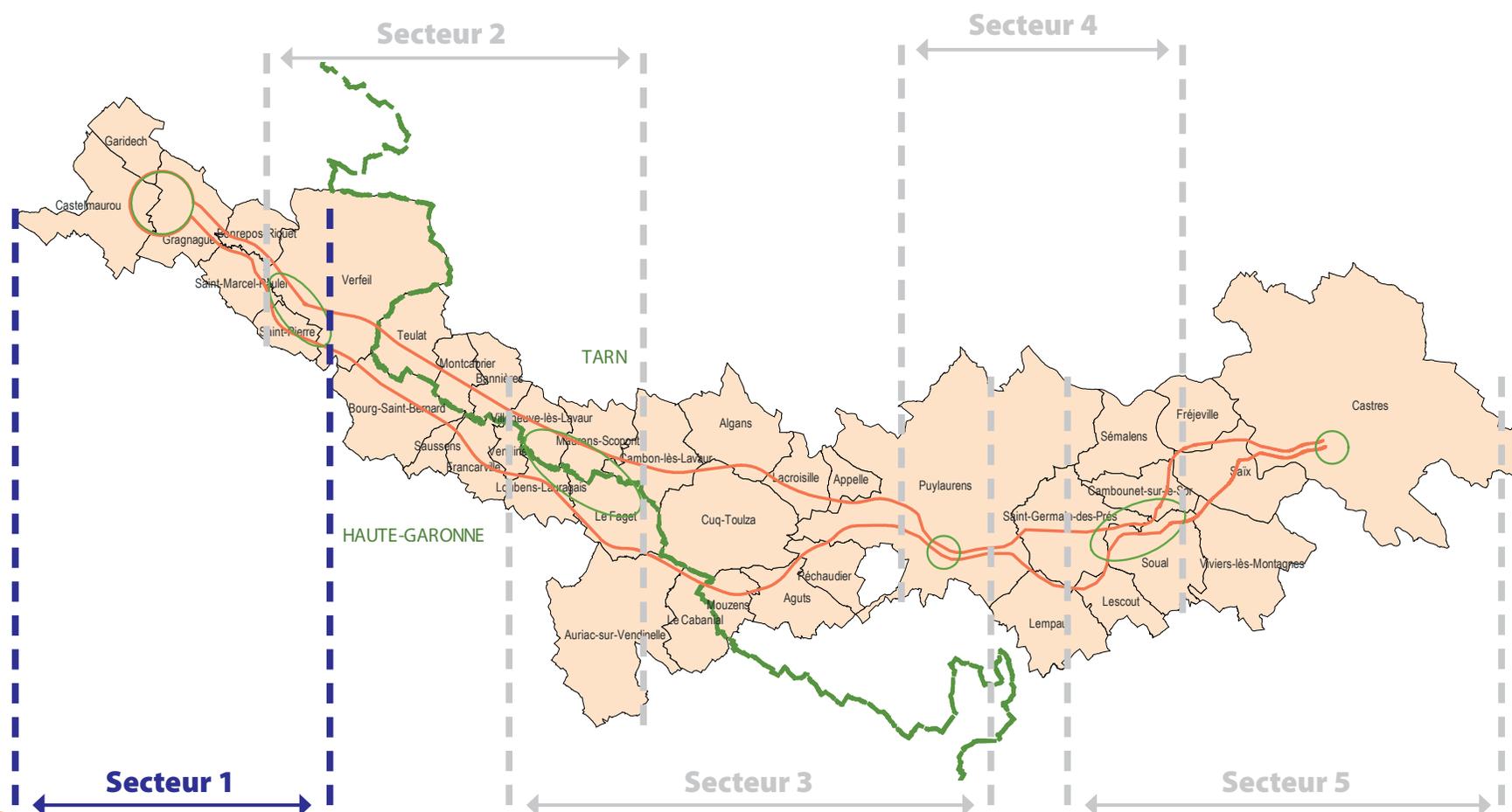
Ce secteur, d'une longueur moyenne de 3,5 km, s'inscrit au droit de Verfeil.

Communautés de communes :

- CC des Coteaux du Girou ;
- CC Coteaux Bellevue.

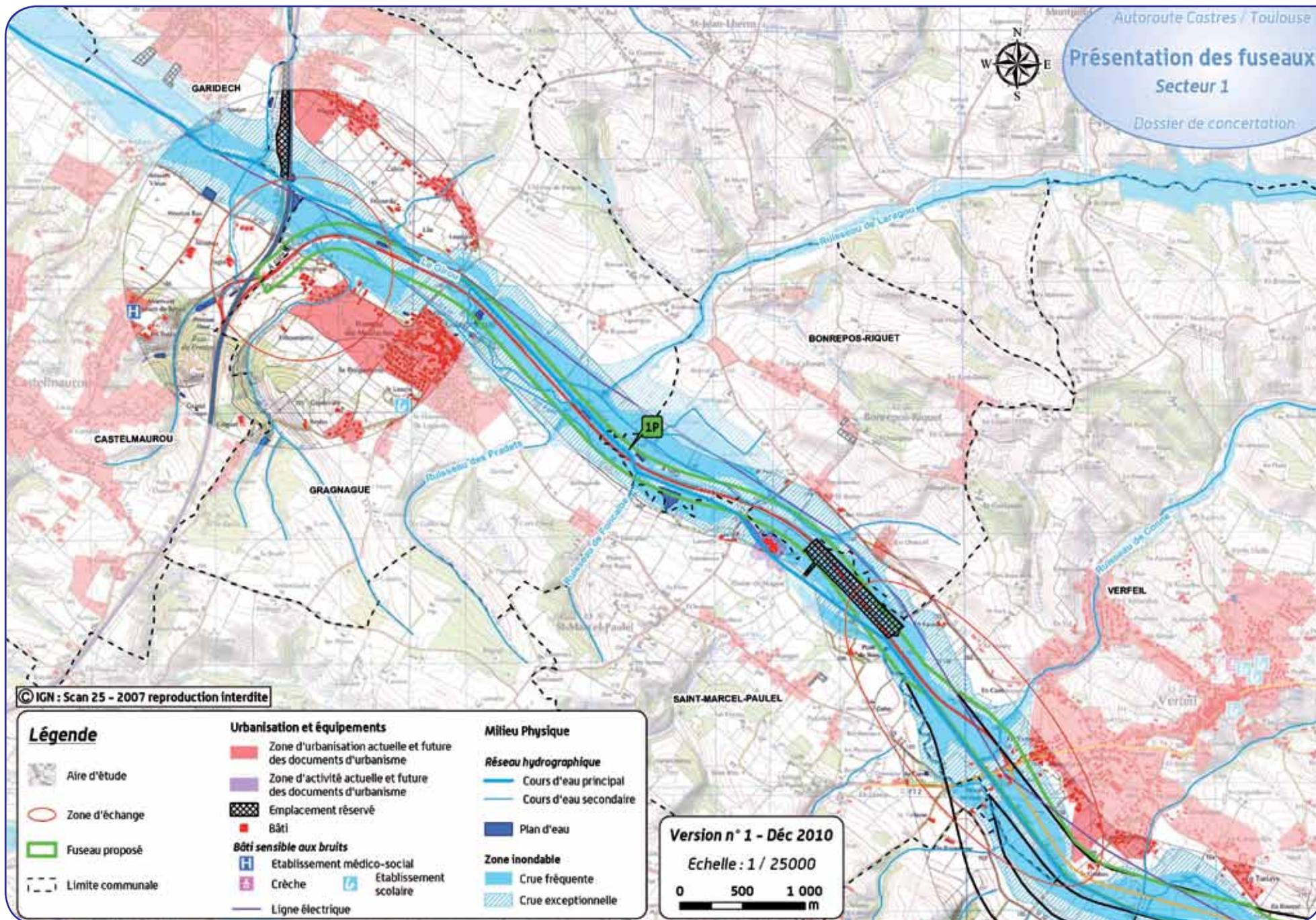
Communes :

- Castelmarou ;
- Bonrepos-Riquet ;
- Gragnague ;
- Saint-Marcel-Paulel.



Présentation des fuseaux Secteur 1

Dossier de concertation



© IGN : Scan 25 - 2007 reproduction interdite

Légende

	Aire d'étude		Urbanisation et équipements Zone d'urbanisation actuelle et future des documents d'urbanisme		Milieu Physique Réseau hydrographique Cours d'eau principal
	Zone d'échange		Zone d'activité actuelle et future des documents d'urbanisme		Cours d'eau secondaire
	Fuseau proposé		Emplacement réservé		Plan d'eau
	Limite communale		Bâti		Zone inondable Cruie fréquente
			Bâti sensible aux bruits Etablissement médico-social		Cruie exceptionnelle
			Crèche		
			Etablissement scolaire		
			Ligne électrique		

Version n° 1 - Déc 2010
Echelle : 1 / 25000
0 500 1 000 m

Principales caractéristiques du secteur 1

Le paysage s'inscrit dans la **vallée du Girou, large et plane, allée à un relief collinaire en pente douce**. Les points les plus hauts se situent en moyenne à 230 m d'altitude tandis qu'en contre bas, vers 150 m, s'écoule le Girou. On retrouve, dans ce contexte, des formations molassiques, incluant quelques niveaux calcaires et intercalations gréseuses. Elles sont surplombées au niveau des basses plaines et des basses terrasses par des alluvions, et au niveau des flancs, par des **colluvions et éboulis qui s'avèrent instables** et représentent ainsi un enjeu technique important pour la réalisation du projet.

Le paysage de ce secteur reste influencé par la **proximité de la périphérie toulousaine**. Le bourg de **Garidech**, en rive droite voit son urbanisation organisée autour des axes routiers principaux : le périphérique de Toulouse, l'autoroute 68, les routes départementales 70, 20, 888 et 45... La bretelle A 680 permet d'accéder à la commune de **Gragnague** qui se développe parallèlement à la déviation de Verfeil au sud de la route départemental 20. Sur le reste du secteur on retrouve **une urbanisation diffuse installée principalement sur les reliefs** (crêtes et sommets).

Malgré la proximité de l'agglomération toulousaine, le paysage reste avant tout agricole. Les aménagements fonciers antérieurs et les orientations agricoles exclusivement céréalières ont conduit au développement de grandes exploitations agricoles au parcellaire bien structuré.

Sur ce secteur, le Girou reçoit, tant en rive droite qu'en rive gauche, l'eau de **plusieurs affluents généralement bordés d'une dense ripisylve** : le ruisseau de Restes, de Pradets, de Laragou et de Foncaibe. **Les eaux du Girou**, de deuxième catégorie (importance de poissons blancs et carnassiers), font parties du SDAGE Adour-Garonne qui fixe pour ces dernières un **objectif de bon état global pour 2015**. Ce cours d'eau **alimente aussi une nappe alluviale**, principal aquifère de l'aire d'étude, qui, lors de fortes pluies, remonte jusqu'au terrain naturel. A noter que les eaux superficielles et souterraines sont principalement utilisées pour l'activité agricole et ne sont pas exploitées pour l'alimentation en eau potable.

Ce secteur héberge un monument historique, qui reste néanmoins éloigné de la bretelle de l'A680 : le **château de Bonrepos**, monument classé, sur la commune de Bonrepos-Riquet.

Présentation du fuseau du secteur 1

Afin d'assurer une continuité des caractéristiques géométriques du projet d'autoroute Castres / Toulouse sur l'ensemble du linéaire, la bretelle autoroutière A680 reliant l'autoroute A68 (Toulouse / Albi) à Verfeil sera mise à 2x2 voies et ses caractéristiques géométriques seront mises en conformité avec les recommandations pour une autoroute à 130 km/h.

Actuellement l'A680 est une bretelle autoroutière à 2x1 voies sur laquelle la vitesse maximale autorisée est de 90km/h. Ses caractéristiques géométriques en vue en plan ne sont pas toutes conformes aux préconisations (rayon d'arrivée sur le carrefour giratoire de Verfeil égal à 500m, par exemple).

Le fuseau 1P est donc construit de manière à intégrer le doublement de l'A680, d'un côté ou de l'autre, adapté à une vitesse $V= 130$ km/h; il est centré sur la bretelle autoroutière A680 : les bords du fuseau sont situés à 150m de part et d'autre de l'axe de l'A680.

Il ressort de cette présentation que deux enjeux principaux devront être pris en compte dans la seconde phase d'études : l'effet d'emprise supplémentaire (sur des biotopes, du foncier bâti ou agricole...) et les nuisances notamment sonores sur l'habitat et les établissements collectifs situés à proximité.

Présentation des zones d'échange

La conception des systèmes d'échange présentés ci-après devra prendre en compte les contraintes géométriques d'interdistance nécessaire entre deux échanges.

Zone d'échange de Gragnague :

Cette zone d'échange située sur les communes de Castelmaurou et Gragnague, compte actuellement un demi-échangeur autoroutier qui relie l'A 68 et l'A 680, et un demi-diffuseur local qui relie l'A 680 et la RD 20.

Actuellement le demi-échangeur autoroutier permet les échanges entre Verfeil et Toulouse. La modification de ce demi-échangeur en échangeur complet assurerait les mouvements entre Verfeil et Albi. Les études relatives à l'opportunité du complément de ce demi-échangeur sont en cours.

De même, le demi-diffuseur local permet actuellement les échanges entre la RD 20 et Toulouse. La modification de ce demi-diffuseur en diffuseur complet assurerait les mouvements entre Verfeil et Albi. Les études relatives à l'opportunité du complément de ce demi-diffuseur seront menées dans le cadre des études préalables à l'enquête publique.

La zone d'échange telle que définie permet l'implantation des branches manquantes aux systèmes d'échanges actuels.

Les principales contraintes à prendre en compte pour l'implantation des nouvelles branches sont les infrastructures existantes (la ligne ferroviaire Saint-Sulpice - Toulouse notamment) et la zone inondable du Girou.

Zone d'échange de Verfeil :

L'implantation d'un échangeur au droit de la commune de Verfeil a pour objet d'assurer les mouvements entre l'autoroute Castres – Toulouse et la RD 112, axe structurant du réseau routier local.

La zone d'échange retenue permet d'implanter un échangeur reliant la RD 112 à la future autoroute, qu'elle soit inscrite dans le fuseau 2A ou dans le fuseau 2B, au Sud de Verfeil.

La configuration de cette zone d'échange répond également au souhait d'implantation de l'échangeur à l'Ouest de Verfeil émis lors de la première concertation. En effet, cette implantation évite la traversée du bourg aux nombreux usagers de Haute-Garonne qui voudraient regagner l'autoroute.

Les principales contraintes à prendre en compte pour l'implantation d'un échangeur dans cette zone sont :

- la zone urbanisée de Verfeil,
- la zone inondable du Girou,
- la présence d'une ligne à haute tension,
- la présence d'une station d'épuration,
- la présence d'une zone de nidification pour la Bergeronnette printanière (espèce protégée) en bordure sud de la zone d'échange.

Plusieurs types d'échangeur pourraient être envisagés, dépendant fortement du mode de péage qui sera retenu au niveau de cette interface géographique entre l'A680 sous concession ASF et l'autoroute Castres – Toulouse et son futur concessionnaire.

